

# **COMMUNE D'AVRILLY**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 mai 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt sept mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette DELORME.

**PRESENTS** : Mmes et MM. Claudette DELORME, Valérie LIMONET, Marie Françoise PLAISANCE, Janet CROMWELL, Didier SIMON, Jean Paul DUPUY, Patrice COURTOIS, Johnny CARRE, Vincent PELLETIER, Sylvain NAFFETAS, Jean Marc VELUT.

**EXCUSE(s)** :

**ABSENT(s)** :

Convocation du 16 mai 2014.

Valérie LIMONET est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 avril est approuvé à l'unanimité.

-----  
**ORDRE DU JOUR :**

<b>DCM 2014-44</b>	<b><i>Travaux changement de destination de la Mairie – entreprises retenues</i></b>
<b>DCM 2014-45</b>	<b><i>Travaux au nouveau local communal</i></b>
<b>DCM 2014-46</b>	<b><i>Achat d'un tracteur tondeuse</i></b>
<b>DCM 2014-47</b>	<b><i>Délégués au SIVOS de Marcigny</i></b>

**1. OBJET DE LA DELIBERATION : *Changement destination de la Mairie – Entreprises retenues.***

Le conseil municipal décide, suite à l'avis d'appel public à la concurrence affiché en mairie, et après réunion de la commission « Appel d'offres » du 23 mai 2014, de confier les travaux relatifs au changement de destination de la mairie, aux entreprises suivantes :

- **Lot n°1 – Menuiseries extérieures et intérieures**  
Mesuiserie Bourachot 14 925,00€ HT soit 17 910,00€ TTC
  - **Lot n°2 – Isolation – Plâterie – Peinture – Faïence – Faux Plafonds**  
SARL Les 3 P 21 329,85€ HT soit 25 595,82€ TTC
  - **Lot n°3 – Plomberie Sanitaire – VMC**  
Entreprise Chartier J-Paul 2 808,69€ HT soit 3 370,43€ TTC
  - **Lot n°4 – Electricité – Chauffage électrique**  
Entreprise David Prost 13 878,84€ HT soit 16 654,61€ TTC
  - **Lot n°5 – Ravèlement de façades**  
Maconnerie Laustriat Patrice 32 297,89€ HT soit 38 757,47€ TTC
- Maîtrise d'œuvre*** 1 800,00€ HT soit 2 160,00€ TTC  
***Maîtrise d'ouvrage***
- |                                      |                                 |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Mission contrôle technique : SOCOTEC | 1 850,00€ HT soit 2 220,00€ TTC |
| Mission coordination SPS : SA3E      | 567,50€ HT soit 681,00€ TTC     |
| Autres...                            | 352,50€ HT soit 423,00€ TTC     |

**Soit un montant total de 89 810,27€ HT soit 107 772,32€ TTC**

Madame le Maire précise qu'une subvention DETR 2014 est accordée à hauteur de 30% soit un montant de 26 820€, qu'une subvention au programme « fonds 2 » du Conseil Général est accordée à hauteur de 30%

soit un montant de 26 820€ et une subvention au Ministère de l'Intérieur d'un montant de 18 000€ soit un total de subventions de 71 640€.

Elle précise également que le coût des travaux restant 18 170,27€, peut être supporté au budget 2014.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des membres présents*,

- **AUTORISE** Madame le Maire à prévenir les entreprises retenues et à engager les travaux pour le montant défini avec les entreprises choisies par la commission « Appel d'offres »,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs y afférent,
- **DEMANDE** à Madame le Maire d'inscrire les dépenses au budget 2014.

## **2. OBJET DE LA DELIBERATION : Travaux nouveau local communal**

Madame le Maire rappelle le projet concernant le nouveau local communal. Elle explique que la signature de l'acte de vente et de l'échange du terrain avec l'entreprise DURY devrait se faire dans les jours à venir. Elle rappelle également que le SIVOM de Lapalisse a commencé les travaux de raccordement pour l'eau et que l'entreprise CEE Allier devrait réaliser les travaux de raccordement pour l'électricité le 9 juin 2014, pour la commune et pour l'entreprise DURY.

Afin de concrétiser ce projet il est nécessaire de choisir un électricien, de prévoir le travail de tranchée ainsi que la plomberie pour équiper le bâtiment.

Madame le Maire présente différents devis.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des membres présents*,

- **DECIDE** de retenir : l'entreprise David PROST, pour effectuer les travaux d'électricité pour un montant HT de 2 016,88 soit 2 420,27 TTC,  
Cyril SAVRE pour les travaux complémentaires (gaine, fourrage...) pour un montant de 270,00€ HT soit 324,00€ TTC,  
Jean Paul CHARTIER pour les travaux de plomberie pour un montant de 408,66€ HT soit 490,39€ TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs y afférent,
- **DEMANDE** à Madame le Maire d'inscrire les dépenses au budget 2014.

## **3. OBJET DE LA DELIBERATION : Achat d'un tracteur tondeuse.**

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'il a été prévu au budget 2014, l'achat d'un tracteur tondeuse afin de faciliter le travail de l'agent communal et d'effectuer le travail de la tonte plus rapidement.

Différentes offres ont été proposées par l'entreprise DURY Motoculture, il convient donc de choisir cet équipement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des membres présents*,

- **AUTORISE** Madame le Maire à commander le tracteur tondeuse référence CC1019HN de marque Cub Cadet à l'entreprise DURY pour un coût de 3 500€ HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs y afférent,
- **DEMANDE** à Madame le Maire d'inscrire les dépenses au budget 2014.

## **4. OBJET DE LA DELIBERATION : Délégués au SIVOS de Marcigny.**

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été nécessaire de nommer des délégués au SIVOS de Marcigny (2 titulaires, 1 suppléant). Elle explique que suite à un contrôle de légalité de la Préfecture Saône et Loire il faut reprendre une délibération nommant seulement 2 délégués titulaires.

Madame le Maire propose de nommer à nouveau :

- **Claudette DELORME**, domiciliée à AVRILLY “En Brière”
- **Johnny CARRE**, domicilié à AVRILLY “En Brière”

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, *à l’unanimité des membres présents*,

- **DECIDE** de nommer à nouveau les deux délégués ci-dessus pour siéger aux assemblées du SIVOS de MARCIGNY dont le siège est “Mairie” 71110 MARCIGNY.

#### **Informations et questions diverses**

- Madame le Maire fait un point sur l’étang des Gouttes, elle explique l’entretien avec monsieur Georges CARRIER durant lequel ce dernier propose d’effectuer les travaux à frais avancé. Le dossier suit son cours avec l’appui de Groupama et de Maître DeRocquiny.
- Réunion du 26 mai avec Luneau, Neuilly en Donjon, Le Bouchaud pour le RPI, en premier lieu pour la réforme des nouveaux rythmes scolaires, une lettre sera écrite pour refuser la mise en place de cette réforme et dans un second temps pour la convention à refaire.
- Luneau demande deux élus d’Avrilly pour être Jury au concours des maisons fleuries et en contre partie, madame Jacqueline Laustriat élu de Luneau, sera Jury pour le concours des maisons fleuries d’Avrilly.
- La Communauté de Communes a convenu que la participation au sein des commissions serait basée sur le volontariat des conseillers municipaux et que les commissions seront constituées le mardi 3 juin lors du Conseil Communautaire.
- Une infirmière de l’ARS propose un entretien avec les élus afin de présenter son projet sur le maintien des personnes âgées à domicile. Madame Delorme propose de la recevoir avec Jean Paul et Marie Françoise.

*La séance est levée à 22H00.*